

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, SIÈGE CE 6 MAI 2024 À 19 H, AU 1245, RUE PRINCIPALE, SAINT-ALBERT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DOMINIQUE POULIN, MAIRE.

Sont présents à cette séance:

Madame Pascale Boislard	Conseillère numéro 1
Monsieur François Gosselin	Conseiller numéro 2
Monsieur Jean-Philippe Bibeau	Conseiller numéro 3
Monsieur Nicolas Labbé	Conseiller numéro 4
Monsieur Francis Lacharité	Conseiller numéro 5
Madame Diane Kirouac	Conseillère numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur Dominique Poulin, maire. Monsieur François Gardner, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

Ordre du jour

1. Dépôt et adoption de l'ordre du jour;
2. Dépôt et adoption des minutes de la séance ordinaire du 8 avril 2024;
3. Dépôt et adoption des minutes de la séance extraordinaire du 22 avril 2024;
4. Approbation des comptes pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024 et du journal des salaires d'avril 2024;
5. Période de question de l'assistance;
6. Avis de motion – projet de Règlement du contrôle et du suivi budgétaire;
7. Résolution : proposition d'entente, dossier DD955;
8. Résolution : flèche de sécurité pour le camion municipal;
9. Résolution : affichage extérieur au bureau municipal;
10. Résolution : modification à la signalisation et à la vitesse permis à différents endroits sur le territoire de la municipalité;
11. Résolution : formation du comité de pilotage de la démarche MADA;
12. Résolution : projet de panneaux pour graffiti, demande financière au Fonds de soutien aux initiatives culturelles de la MRC d'Arthabaska;
13. Résolution : formation du comité des loisirs;
14. Résolution : responsable cours d'eau;
15. Résolution : intervention au cours d'eau Albert;
16. Sécurité civile – responsabilités locales;
17. Club FADOQ Saint-Albert, contribution de la municipalité au paiement d'une facture;
18. Budget – réception offerte par la municipalité le 6 juin 2024;
19. Mai, mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;
20. Lecture de la correspondance et suivi de dossier;
21. Affaires nouvelles de l'assistance;
22. Questions diverses;
23. Levée de la séance ordinaire du 6 mai 2024.

OUVERTURE

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constitués par le président.

Mot du maire

Dans son mot d'ouverture, le maire souligne que les semaines qui viennent sont celles de l'effervescence avec l'arrivée prochaine de la saison estivale. Il rappelle aux conducteurs qui circulent sur le territoire de la municipalité leur responsabilité afin d'assurer la sécurité des automobilistes, des piétons et des cyclistes. Il mentionne que la courtoisie est de mise tout en respectant la signalisation et les vitesses permises. Il poursuit en présentant les vœux du conseil à toutes les mamans à l'occasion de la Fête des mères qui sera célébrée le 12 mai.

2024-05-103

1. ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. Francis Lacharité et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

2024-05-104

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par M. Jean-Philippe Bibeau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024.

Adoptée

2024-05-105

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2024

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2024;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par M. Jean-Philippe Bibeau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2024.

Adoptée

2024-05-106

4. AUTORISATION DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 30 AVRIL 2024

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant un montant de 176 354,65 \$;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil le journal des salaires pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024 de la Municipalité de Saint-Albert;

Considérant que les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles et des autorisations de paiement de compte en regard des décisions prises dans le cadre de séances précédentes;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du 1^{er} au 30 avril 2024 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant 176 354,65 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu :

Que les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil;

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce 6 mai 2024

François Gardner, directeur général et greffier-trésorier

2024-05-107

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est posée par les citoyens présents.

2024-05-108

6. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DU CONTRÔLE ET DU SUIVI BUDGÉTAIRE

Avis de motion est donné par M. François Gosselin, conseiller, qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement 2024-02 concernant le contrôle et le suivi budgétaire de la municipalité.

La présentation du règlement 2024-02 est faite conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec qui prévoit que le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-05-109

7. DOSSIER DD955

Attendu que DD955 a présenté, sous toute réserve de ses droits, une proposition de calendrier de réalisation pour des travaux de construction aux adresses et échéanciers suivants:

- Le 21, rue Lacharité – fin des travaux au 30 juin 2024;
- Le 19, rue Lacharité – fin des travaux au 30 décembre 2024 ou avant;
- Le 17, rue Lacharité – fin des travaux le 30 juin 2025 ou avant;
- Le 66, rue des Loisirs – fin des travaux le 30 juin 2025 ou avant;
- Les 13, 15 et 23, rue Lacharité – fin des travaux en 2026-2027 ou avant.

Attendu que la Municipalité souhaite la poursuite et la terminaison des travaux sur les lots visés;

Attendu, qu'afin de démontrer le sérieux de cette démarche, la Municipalité exige une preuve hors de tout doute de l'obtention du financement par DD955 pour la réalisation de ces travaux et copie du contrat signé avec l'entrepreneur retenu;

Par conséquent, il est proposé, par Mme Pascale Boislard,

Que la Municipalité de Saint-Albert accepte le calendrier proposé par DD955 le tout conditionnel qu'aucun manquement aux échéanciers survienne et l'obtention d'une preuve du financement de ces travaux et copie du contrat avec l'entrepreneur retenu;

Que l'entente entre DD955 et la municipalité soit finalisée et homologuée par la Cour. Cette entente sera opposable et exécutoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-05-110

8. FLÈCHE DE SÉCURITÉ POUR LE CAMION MUNICIPAL

Considérant que le conseil municipal de Saint-Albert a convenu par l'adoption de la résolution 2024-02-47 de procéder à l'achat d'un camion neuf de marque Chevrolet Silverado 20-24;

Considérant que pour sécuriser l'utilisation de ce camion, il y a lieu d'ajouter une flèche de sécurité;

Considérant que le responsable de la voirie, après avoir effectué une recherche, recommande l'achat de cette flèche de sécurité auprès de l'entreprise Signel Services inc.;

Sur proposition de M. Nicolas Labbé, il est résolu

Que la Municipalité de Saint-Albert autorise l'achat d'une flèche de sécurité en provenance de Signel Services inc. au coût de 4 909,40 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-05-111

9. AFFICHAGE EXTÉRIEUR AU BUREAU MUNICIPAL

Attendu que la présence du bureau municipal n'est pas identifiée sur l'affiche installée à l'arrière du bureau municipal;

Attendu que l'affiche de L'Olivier Del Mondo, présentement installée à l'arrière du bureau municipal n'est presque plus visible et que le propriétaire de cet établissement souhaite changer cette affiche par une nouvelle;

Attendu que le panneau numérique présent sur l'un des côtés du bâtiment municipal n'est plus fonctionnel;

Attendu que le Conseil municipal entend ajouter l'identification du bureau municipal sur son bâtiment extérieur;

Attendu que Graphitek de Victoriaville a soumis une proposition de production de ces nouvelles affiches qui annonceraient la présence du bureau municipal et de la boutique de L'Olivier Del Mondo;

Attendu que Graphitek de Victoriaville a soumis une proposition de production d'un vinyle translucide annonçant la présence du bureau municipal sur la structure située à l'avant du bâtiment au coût de 805 \$ avant taxes;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Lacharité

QUE la Municipalité autorise l'achat et l'installation de deux affiches annonçant la présence du bureau municipal, l'une située à l'arrière du bâtiment, et la seconde sur le côté situé près de la Route St-Albert;

QUE la Municipalité assume la moitié de la facture au coût de 465 \$ plus taxes pour les deux affiches. L'autre moitié étant assumée par L'Olivier Del Mondo;

QUE la Municipalité accepte la soumission de Graphitek, au coût de 805 \$ avant taxes pour l'ajout d'une affiche en vinyle translucide à l'avant du bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-05-112

10. SIGNALISATION ET VITESSE PERMISE DANS LA MUNICIPALITÉ

Attendu que la garderie « La grange des petits » ouvrira au cours des prochaines semaines;

Attendu que le conseil municipal a convenu de revoir la signalisation et les limites de vitesse permises sur son territoire avec l'objectif d'améliorer la sécurité des usagers de la route;

Attendu que le maire, le directeur général et le responsable de la voirie ont tenu une rencontre avec l'agent Nicolas Houle de la Sureté du Québec;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Labbé

QUE la Municipalité installe une intersection élevée au centre là où les rues Landry et Tardif se rencontrent;

QUE sur la rue du Couvent, entre les rues Principale et du Parc, dans le secteur de l'école, la limite de vitesse se limite à 30 km/h;

QUE sur la rue du Couvent, à partir de l'arrêt obligatoire situé au coin de la rue du Parc jusqu'à l'entrée de l'entreprise Ducharme, la limite de vitesse soit de 50 km/h;

QUE sur la rue du Couvent, à partir de l'entrée de l'entreprise Ducharme jusqu'à la route 122, la limite de vitesse soit de 70 km/h;

QUE la limite de vitesse dans le quartier résidentiel composé des rues des Loisirs, Lacharité, Landry, Tardif et la 1^{re} Avenue s'établisse à 40- km/h;

QUE dans le Domaine Mon repos la limite de vitesse actuelle de 30 km/h soit maintenue;

QUE dans les Domaines Royal et Bérelé la limite de vitesse soit de 30 km/h;

QUE la Municipalité ajoute les affiches nécessaires aux endroits appropriés pour annoncer les limites de vitesse permises et que le radar de vitesse présentement installé sur la rue Principale soit déplacé pour une période indéterminée sur la rue du Couvent, près de l'entrée de l'entreprise Ducharme en direction de la rue Principale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-05-113

11. FORMATION DU COMITÉ MADA SAINT-ALBERT

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a reçu une réponse positive du ministère de la Santé et des Services sociaux, le 28 mars 2024, dans son projet de renouveler sa politique MADA et d'adopter un nouveau plan d'action triennal;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Albert a convenu de se joindre à la démarche collective de la MRC afin de renouveler sa politique Municipalité amie des aînés (MADA) avec la résolution 2023-09-171 adoptée en septembre 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Albert bénéficiera d'un budget de 4 000 \$ alloué par le MSSS pour l'adoption d'une nouvelle politique MADA;

ATTENDU QUE dans le cadre du renouvellement de sa politique MADA la Municipalité doit mettre sur pied un comité de pilotage ;

ATTENDU QUE le mandat du comité de pilotage sera de consulter la population et de proposer au conseil municipal un plan d'action 2025-2027 pour soutenir la qualité de vie des aînés sur son territoire;

ATTENDU QUE ce comité de pilotage doit comprendre au moins deux citoyens de 65 ans et plus;

ATTENDU QUE Francis Lacharité a été reconnu par le conseil responsable des questions aînées;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Jean-Philippe Bibreau et résolu :

QUE le comité de pilotage MADA de la Municipalité de Saint-Albert soit composé des personnes suivantes :

- Francis Lacharité, conseiller
- Yves Bergeron, citoyen aîné
- Marie-France Boucher, FADOQ
- Simon Fleury, FADOQ
- Priscille Croteau, FADOQ
- François Gardner, directeur général de la Municipalité
- Catherine Aubut, agente de développement de la MRC d'Arthabaska

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-05-114

12. PANNEAUX POUR GRAFFITI – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES DE LA MRC D'ARTHABASKA

Considérant que lors des rencontres citoyennes tenues récemment portant sur les infrastructures sportives et récréatives le projet d'ajouter au parc municipal des tableaux pour graffitis a été mentionné à quelques reprises;

Considérant que le Fonds d'initiatives culturelles de la MRC permettrait d'obtenir un soutien financier pour l'achat de ces tableaux;

En conséquence, il est proposé par Mme Pascale Boislard, conseillère, de déposer une demande d'aide financière de 1 000 \$ au Fonds d'initiative culturelles de la MRC pour ce projet qui consiste à l'achat de deux tableaux pour graffiti pour être installés au parc municipal et d'offrir un atelier de création aux citoyens intéressés avec le soutien d'un artiste local avec un budget total de 1 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-05-115

13. FORMATION DU COMITÉ DES LOISIRS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Albert souhaite créer un comité des loisirs qui aura pour mandat d'organiser des activités visant à rejoindre l'ensemble des citoyens sur son territoire;

ATTENDU QU'à la suite de deux rencontres d'échange tenues récemment des citoyens et citoyennes ont démontré leur intérêt à faire partie de ce comité;

ATTENDU QUE la Municipalité désire garder sous sa responsabilité la Fête de Noël;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Lacharité

Que la Municipalité reconnaisse les personnes suivantes comme membres du comité des Loisirs de Saint-Albert ;

- Yves Bergeron
- Cynthia Boissonneault
- Sylvie Bussièrès
- Jeff Côté
- Marie-Lou Lambert
- Cédric Ouellet
- Sophie Pelletier

Que Mme Diane Kirouac, soit nommée représentante du conseil municipal sur ce comité et que Mme Pascale Boislard agisse comme substitut;

Que la Municipalité communique avec Loisir et Sport Centre-du-Québec pour préparer et tenir la 1^{re} rencontre du comité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-05-116

14. RESPONSABLE MUNICIPAL DES COURS D'EAU

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), ci-après citée « la loi »;

ATTENDU l'entente conclue entre la MRC et la municipalité de Saint-Albert en vertu de l'article 108 de la loi, relativement à l'application de la politique de gestion des cours d'eau et du règlement relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau;

ATTENDU QUE selon cette entente, la municipalité doit procéder à l'engagement et au maintien du personnel requis et notamment, à la nomination d'au moins un employé qui exerce les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Gosselin et résolu de nommer M. Réjean Héon à titre d'employé chargé d'exercer la fonction de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-05-117

15. INTERVENTION AU COURS D'EAU ALBERT

Attendu l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;

Attendu que la Ferme Francelin inc. a déposé une demande à la MRC d'Arthabaska pour l'entretien du cours d'eau Albert;

Attendu la problématique de mauvais écoulement de drains souterrains, causé par l'accumulation de sédiments et la présence de débris végétaux dans les cours d'eau;

Attendu que la demande d'entretien du cours d'eau Albert concerne le lot 5 181 264 et 5 181 263;

Attendu que le chargé de projets en cours d'eau de la MRC d'Arthabaska, M. Éric Pariseau, a réalisé l'analyse de ce cours d'eau et qu'il indique que cette demande est fondée;

Attendu la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau Albert;

Par conséquent, il est proposé par Mme Pascale Boislard, et résolu

Que la Municipalité de Saint-Albert autorise, auprès de la MRC, l'intervention sur le cours d'eau Albert;

Que l'intégralité des frais liés aux travaux dans le cours d'eau soient facturées au mètre linéaire et qu'une recommandation soit transmise à la Ferme Francelin de protéger les bandes riveraines;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-05-118

16. SÉCURITÉ CIVILE, RESPONSABILITÉS LOCALES

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Albert reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Pascale Boislard, et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Albert procède à une mise à jour de son Organisation municipale de la sécurité civile afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous dès l'adoption de cette résolution:

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	François Gardner
Responsable de la mission <i>Administration</i>	Suzanne Crête
Responsable de la mission <i>Communication</i>	Dominique Poulin
Responsable de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Jean-Philippe Bibeau
Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Nicolas Labbé
Responsable de la mission <i>Services techniques</i>	François Gosselin
Responsable de la mission <i>Transport</i>	Réjean Héon

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-05-119

17. FADOQ SAINT-ALBERT – FACTURE INSTALLATION DES RADIANS

Attendu que la municipalité de Saint-Albert a reçu, le 16 avril 2024, une facture du Groupe Electruc inc. à la suite de l'achat et l'installation des radians pour le bâtiment du boulodrome;

Attendu que cette facture au montant de 2 328,52 \$ avant taxes représente les coûts de la main-d'oeuvre et des pièces nécessaires à l'installation des radians ;

Attendu que l'achat des 12 radians étaient payés par une subvention obtenue par le Club FADOQ local;

Attendu qu'à la suite d'une rencontre avec les dirigeants du Club FADOQ local, une entente est intervenue sur le paiement de cette facture;

Par conséquent, il est proposé par M. Jean-Philippe Bibeau et résolu,

Que la Municipalité de Saint-Albert assume les coûts de cette facture en considérant que ce paiement représente une avance de la municipalité sur la contribution allouée au Club FADOQ local pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

2024-05-120

18. RÉCEPTION MUNICIPALE DU 6 JUIN 2024

Attendu que la Municipalité tiendra le jeudi 6 juin 2024 une réception afin de dévoiler les changements d'appellation de la rue du Parc et de la Salle Desjardins située à l'intérieur du Pavillon du Général Maurice Baril;

Attendu que lors de cet événement, qui se tiendra de 17 h à 19 h, un léger goûter sera offert aux personnes présentes;

Attendu que cette activité se tiendra sur invitation seulement;

Par conséquent, il est proposé par M. Francis Lacharité, et résolu

Que la municipalité de Saint-Albert accorde un budget de 1 500 \$ pour cette activité et que le directeur général en soit reconnu comme l'organisateur;

Que ce budget comprenne l'achat des plaques qui identifieront les nouvelles appellations de la rue et de la salle.

Adoptée

2024-05-121

19. MAI, MOIS DE SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES

Attendu que chaque jour, en moyenne trois citoyens du Québec reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie des personnes atteintes;

Attendu que la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de cette maladie vivent une plus longue période de temps qu'autrefois avec cette maladie;

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert, à l'invitation de Sclérose en plaques Canada, division du Québec, est sollicitée pour décréter le mois de Mai celui de la Sclérose en plaques;

Par conséquent, il est résolu que la municipalité de Saint-Albert déclare le mois de Mai comme étant celui de la sensibilisation à la sclérose en plaques.

Adoptée à l'unanimité du conseil

2024-05-122

20. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE ET SUIVI DE DOSSIER

Le directeur général et greffier-trésorier, M. François Gardner, procède à la lecture de la correspondance reçue.

1. Association forestière du Sud du Québec : contribution de 300 arbres lors des journées de distribution les 21, 22 et 23 mai prochains.
2. Demande déposée par la Garderie La Grange des petits : rencontre à venir avec les responsables.

3. Remise de 834,71 \$ à la municipalité pour l'année 2023 par l'Agence 911.
4. Avis de non-conformité du ministère de L'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : traitement des eaux usées. Amélioration des résultats au cours des derniers mois.
5. Fermeture du dossier déposé à la Commission d'accès à l'information du Québec.
6. Partenaires 12-18 : invitation à une rencontre de reconnaissance des jeunes bénévoles le 23 mai 2024 au Pavillon du Général Maurice Baril. Le maire confirme sa participation.
7. Défi Têtes rasées Ducharme, au profit de Leucan, le vendredi 7 juin 2024. Le maire agira comme président d'honneur de cette activité.
8. Invitation du MAMH : rencontre du 7 mai à Victoriaville.
9. Pêche Nicolet : invitation à un événement soulignant leur 30^e anniversaire le 1^{er} juin.
10. Parc canin : réception d'une facture de Boudha, achat de matériel pour la saison 2024, assumée par le budget du Parc.
11. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) : demande d'autorisation d'accès à un sentier situé au bout de la rue Létourneau pour un échantillonnage de tiques.

2024-05-123

ENTENTE SQ POUR LA VÉRIFICATION D'ANTÉCÉDENT JUDICIAIRE

Attendu que la Municipalité doit signer une entente sur le filtrage des personnes appelées à travailler au Camp de jour 2024;

Attendu qu'à la suite de la signature d'une entente avec la Sureté du Québec, la Municipalité pourra recevoir le résultat des vérifications des antécédents judiciaires à la suite de l'engagement de nouvelles personnes au camp de jour 2024;

Par conséquent, il est proposé par François Gosselin, et résolu

QUE le maire, M. Dominique Poulin, et le directeur-général et greffier-trésorier, M. François Gardner, soient autorisés à signer ladite entente avec la Sureté du Québec pour et au nom de la Municipalité de Saint-Albert.

Adoptée à l'unanimité du conseil

2024-05-124

21. AFFAIRES NOUVELLES DE L'ASSISTANCE

M. Cédric Ouellet informe les élus que le Comité 12-18 de la municipalité aura sous peu un 2^e intervenant, soit Mme Mélissa Béliveau. Cet ajout ne représente aucun frais additionnel pour la municipalité. Actuellement, le Comité 12-18 Saint-Albert est le plus important de Partenaires 12-18 sur les territoires des MRC d'Arthabaska et de L'Érable.

22. QUESTION DIVERSES

Aucune question n'est posée.

2024-05-125

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Francis Lacharité de lever la séance ordinaire du 6 mai 2024 à 21 h 45. La séance est close.

Je, Dominique Poulin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents

Dominique Poulin, Maire

François Gardner, directeur général
Greffier-trésorier